

PAR COURRIEL

Le 24 mars 2017

Objet : Demande d'accès n° 2005 99561 - Réponse

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 28 novembre dernier, concernant le lot 4864434 du cadastre du Québec à Salaberry-de-Valleyfield. Vous trouverez les documents visés par votre demande :

1. Certificat d'autorisation, 20 janvier 2012 (2 pages);
2. Certificat d'autorisation, 16 août 2011 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signé par

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (2)

Longueuil, le 20 janvier 2012

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Ville de Salaberry-de-Valleyfield
61, rue Sainte-Cécile
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8

N/Réf. : 7450-16-01-0905401
400887962

Objet : Aménagement de cours d'eau et intervention dans les bandes de protection riveraine, Parc industriel Carrefour 30-530 à Salaberry-de-Valleyfield

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 9 décembre 2011, reçue le 28 décembre 2011 et complétée le 20 janvier 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Création de quatre fossés en bande de protection riveraine de cours d'eau avec enrochement au point de jonction entre le fossé et le cours d'eau;

Relocalisation et aménagement un cours d'eau sans nom sur une distance de 95 mètres;

Le projet sera situé sur les lots P-249, 278-3, 278-4, 746, 747 et 748, cadastre de la paroisse de Saint-Thimothée, municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document au MDDEP, reçu par courriel le 8 décembre 2011 transmis par Martin Brossoit, ing. concernant la localisation des travaux projetés;

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 9 décembre 2011 et signée par M. Martin Brossoit, 7 pages et annexes;
- Document au MDDEP, reçu par courriel le 11 janvier 2012 transmis par Martin Brossoit, ing. concernant des précisions sur le projet;
- Plans M02152A SU CR 001 à 007 révision AA datés du 16 janvier 2012, signés et scellés par Francis Bourdua, ing.
- Document au MDDEP reçu par courriel le 20 janvier 2012 transmis par Francis Bourdua, ing. concernant des précisions sur le cours d'eau à relocaliser.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/kb

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la
Montérégie

Longueuil, le 16 août 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Ville de Salaberry-de-Valleyfield
61, rue Sainte-Cécile
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8

N/Réf. : 7470-16-01-0906901
400846282

**Objet : Interventions en marécages pour le projet de développement
du Parc industriel Carrefour 30-350**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 9 mars 2010, reçue le 11 mars 2011 et complétée le 11 août 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder au remblayage de 2,69 ha de marécages afin de réaliser le projet du Parc industriel Carrefour 30-530;

Le projet sera situé sur les lots P-251, 278-3, 279-1, 746, 747, 748, 768, 769, 770, cadastre de la paroisse de Saint-Thimothée, municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée 9 mars 2011 et signée par Gérald Renaud de Sagie inc., 7 pages et annexes;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 20 avril 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant les tracés analysés;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 20 avril 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant la délimitation des marécages;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 30 mai 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant des inventaires fauniques;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 8 juin 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant des précisions sur le projet;

- Document au MDDEP reçu par courriel le 13 juin 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant des précisions sur le projet;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 14 juin 2011, transmis par Jocelyne Lalanne de Sagie inc., concernant une étude complémentaire pour le projet;
- Lettre au MDDEP, datée du 15 juin 2011, signée par Jocelyne Lalanne pour Gérald Renaud de Sagie inc., concernant des informations supplémentaires demandées;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 5 juillet 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant la cartographie des cours d'eau du projet;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 11 juillet 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant la cartographie des cours d'eau du projet;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 11 juillet 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., concernant des précisions sur le projet;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 1^{er} août 2011, transmis par Martin Pharand, urbaniste à la ville de Salaberry-de-Valleyfield, concernant les lots du projet;
- Lettre au MDDEP, datée du 3 août 2011, signée par Martin Pharand, urbaniste à la ville de Salaberry-de-Valleyfield, concernant des précisions sur le projet;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 8 août 2011, transmis par Nancy De Repentigny, urbaniste à la ville de Salaberry-de-Valleyfield, concernant les lots du projet;
- Document au MDDEP reçu par courriel le 11 août 2011, transmis par Gérald Renaud de Sagie inc., des précisions sur le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/kb

 Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la
Montérégie